



Délibération
N° 2020-040

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE DE LA PARCELLE AC 495 APPARTENANT À MADAME SEGHETTI MICHELLE

Date de la convocation : 10 juillet 2020

SEANCE DU 18 JUILLET 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le Dix-huit juillet à dix heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

Absents : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 20	Absents : 3	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Vu les articles L1111-1 et L1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'Article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 11 septembre 2009 autorisant le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la conclusion amiable des acquisitions d'immeubles situés au lieu-dit Strada Vecchia ;

Le Maire expose au Conseil Municipal l'importance d'engager la procédure d'acquisition foncière de la parcelle AC 495 (garage Seghetti) en vue de réaliser le programme « Pietranera 2020 : le cap vers le développement durable » et en particulier l'aménagement de logements communaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00642020-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020



Des discussions ont été engagées avec la propriétaire, Madame Michelle SEGHETTI. La Commune a obtenu un accord écrit le 14 février 2020.

En 2011, le service des domaines avait estimé la valeur de ce bien à 15 000,00 €. Le Maire avait proposé de l'acquérir au montant de 20 000,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle AC 495 conformément aux conditions fixées dans le courrier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 19	Contre : 3	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve l'acquisition de la parcelle AC 495 (garage Seghetti) pour le montant de 20 000,00 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition, et à désigner un notaire
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020. Opération 1401.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00642020-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020